



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

siège social : DG de l'INSEE, Timbre Y502, 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14

<http://snadige.free.fr/>

Paris, le 30 juin 2004

Lettre n°10

Vers une fusion des corps de l'INSEE avec ceux du Contrôle des Assurances ?

La commission sur la réforme de l'Ena et la formation des cadres supérieurs des fonctions publiques, présidée par Monsieur Yves-Thibault de Silguy, a remis en décembre 2003 son rapport au ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur le thème « Moderniser l'Etat : l'encadrement supérieur ». Après une analyse prospective de l'évolution des missions de l'Etat et des moyens dont il dispose pour adapter son encadrement supérieur en réponse à ces nouveaux enjeux, le rapport avance plusieurs propositions sur les actions à engager pour améliorer le recrutement, la formation et la gestion des personnels de la haute fonction publique. L'une de ces propositions porte sur la nécessité de poursuivre le mouvement déjà engagé de fusion des corps, avec, en tête de la liste, les corps de l'INSEE et du contrôle des assurances.

Face à cette proposition de fusion, nous avons cherché les synergies possibles entre les deux corps et les avantages à attendre d'une telle fusion tant pour l'INSEE et la Commission de Contrôle des Assurances (CCA) que pour les agents concernés. Nous nous sommes tournés vers la direction de l'INSEE (cette question a été abordée avec notre Directeur Général le 11 février dernier) et vers nos collègues de la CCA (nous avons convié Olivier FLICHE, commissaire contrôleur et vice-président de l'amicale de ce corps, à notre AG le 12 mai dernier).

Même si les administrateurs INSEE et les commissaires contrôleurs peuvent bénéficier d'une formation commune (la plupart des commissaires contrôleurs sont initialement formés à l'ENSAE), et si les deux corps sont de réputation voisine à la sortie de l'X, le rapport de Silguy souligne lui-même qu'il s'agit de « corps très spécialisés » dans des métiers différents (observation statistique et analyse économique pour l'INSEE, contrôle prudentiel du secteur des assurances pour la CCA). Dès lors, indépendamment des questions concrètes qui se posent (taux et rapidité de promotion dans les deux filières, rémunération, possibilité de conserver une seule CAP malgré deux métiers différents, dispositions statutaires spécifiques aux missions de contrôle de la CCA pas forcément compatibles avec le statut type des administrateurs de la fonction publique), il apparaît que les synergies à attendre d'une telle fusion demeurent limitées dans la mesure où les deux corps sont très inégaux (67 contre 650) et les opportunités de croisement de carrière quasi-inexistantes.

Enfin, à court terme, le principal enjeu pour la CCA est sa fusion avec la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCMIP), pour constituer une commission de contrôle unique appelée Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyances (CCAMIP), et à l'occasion, sa transformation en autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale (disposition de la loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003). Or, ce futur très prochain semblerait plutôt accroître encore que diminuer la distance entre les deux corps.

Un certain scepticisme règne parmi les agents des corps concernés. Ni opposés, ni volontaires, ils espèrent bien tirer tout de même quelque avantage de l'opération. Et de toute façon être tenus informés de la suite donnée à ce projet au fur et à mesure de son avancement.

Les résultats des CAP pour les recrutements au choix

Les CAP des administrateurs et inspecteurs généraux de l'INSEE ont eu lieu le 19 mai dernier. Ce sont les élus de 2001 qui siégeaient, comme en avait décidé la direction de l'INSEE consécutivement à la demande exprimée par d'autres syndicats (contre l'avis du SNADIGE) que le mandat des représentants du personnel élus en 2001 soit prolongé jusqu' au 1^{er} août 2004.

La **CAP des administrateurs** a statué sur le recrutement au choix dans le corps des administrateurs de l'INSEE au titre de 2003. Nous adressons toutes nos félicitations aux 10 nouveaux promus : Dominique ALLAIN, Isabelle ANXIONNAZ, Patrick AUGERAUD, Jean-Pierre COURSON, Laurent GASNIER,

Catherine GILLES, Bruno GOMEZ, René HARDY-DESSOURCES, Brigitte RABIN et Dalila VIENNE.

Le compte rendu de la **CAP des inspecteurs généraux** vous est donné par l'intercalaire de cette lettre.

Joël ALLAIN, Pierre AUDIBERT, Jean-Pierre LE GLEAU, Maryvonne LEMAIRE, administrateurs en service normal ainsi que Charles LANTIERI, administrateur en service détaché, ont été retenus pour le recrutement au choix dans le corps des inspecteurs généraux de l'INSEE au titre de 2004.

Nous leur adressons toutes nos félicitations.

Les NBI « encadrement supérieur »

Par un arrêté du 29 avril 2004, les cadres supérieurs du MINEFI se sont vus attribuer une nouvelle bonification indiciaire quand ils sont directeurs, chefs de service ou sous-directeurs. Les directeurs régionaux et les directeurs centraux de l'Insee en bénéficient très normalement. L'Insee ne compte pas de sous-directeurs, mais les chefs de département sont considérés comme, au moins, leur équivalent. Comme ils sont trop nombreux par rapport aux autres directions du ministère, la moitié seulement bénéficie d'une NBI. Notre direction dit avoir lutté pied à pied là dessus, sans pouvoir obtenir davantage.

Les chefs de département sont des cadres responsables qui ne manifestent pas. Il n'empêche que, chanceux (NBIsés) ou malchanceux (sans NBI), ils ont tous bien noté que la NBI avait été saupoudrée à raison d'un

département par direction (+ 1 à la DSDS et + 2 au Secrétariat Général).

L'annonce de cette NBI a doublement choqué : elle a choqué le personnel de l'Insee qui ne comprend pas que l'on en rajoute aux plus nantis, surtout en période de vaches maigres, et choqué les cadres concernés qui ne comprennent pas l'arbitraire de sa répartition : les chefs d'unité et 9 chefs de département sur 18 se trouvent soudain déclassés par rapport à leurs collègues de même niveau au sein du ministère.

Le SNADIGE a vivement protesté auprès du secrétaire général, qui accepte d'en parler mais à la fin du mois de juin, quand le secrétaire général du MINEFI lui aura expliqué comment mettre en œuvre cette NBI et, peut-être son usage dans la perspective d'une modulation des rémunération selon le mérite ?.

En bref

☞ L'**assemblée générale ordinaire** du SNADIGE s'est tenue le 12 mai dernier. Nous y avons notamment accueilli Ollivier Fliche, commissaire-contrôleur à la Commission de contrôle des assurances, pour discuter du projet de fusion entre les corps de l'INSEE et du contrôle des assurances. Le compte-rendu détaillé sur les différents points à l'ordre du jour (rapport moral, rapport financier, projet de fusion avec la Commission de contrôle des assurances, renouvellement du conseil d'administration pour 2004 et 2005, questions diverses) est en ligne sur notre site.

☞ Le **projet de nouveau statut pour les inspecteurs généraux** a été reçu par la DPMA en octobre 2003. Depuis, plus aucune nouvelle, mais chacun pense que ce projet pourrait être pris en considération dans le cadre de celui de la fusion suggérée avec le corps du contrôle des assurances. Il est vrai que l'administration aurait tort de penser qu'il y a urgence, les inspecteurs généraux n'étant pas plus des agités que les chefs de département, et l'accession à l'inspection générale bénéficiant toujours du même prestige aux yeux des administrateurs.

☞ **Philip Dane, inspecteur général des finances, a été chargé par le ministre d'état d'une mission relative à l'Insee.** La lettre de mission ne peut être connue que des seuls interviewés. Il est su toutefois que cette mission est très orientée sur la structure fonctionnelle et régionale de l'Insee, avec un intérêt exclusif pour ce que coûte l'Institut. La mission le comparera à des instituts d'autres pays de l'Union européenne. Elle ne semble donc pas s'intéresser aux SSM sinon à la statistique douanière. Elle devrait remettre son rapport en novembre 2004.

☞ L'arrêté du 21 janvier 2004 relatif aux conditions générales d'**évaluation et de notation** des fonctionnaires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et la circulaire d'application du 10 mars 2004 fixent les règles qui s'appliqueront dans notre Ministère et systématise l'entretien annuel d'évaluation ainsi que la fixation d'objectifs.

Côté INSEE, une déclinaison en est le **guide du manager**, qui fut le thème de la réunion de concertation entre les organisations syndicales et la direction de l'INSEE le 27 avril dernier. La direction a réaffirmé que ce guide, qui devrait être distribué à tous les agents de l'INSEE à l'automne 2004, constituerait à l'avenir le référent pour évaluer les managers. Le SNADIGE veillera à ce que les cadres soient clairement informés du fait qu'ils seront dorénavant évalués à l'aune de ce guide et suivra avec une attention particulière la façon dont l'administration en contrôlera l'application.

☞ Lors du **CTP Ministériel du 15 juin 2004**, le Ministre d'Etat, Nicolas Sarkozy, a lancé un nouveau mot d'ordre pour les réformes de notre Ministère « Bercy ensemble » qui fait suite au « Bercy en mouvement » de son prédécesseur. Néanmoins, les grandes orientations, notamment en matière de **baisses d'effectifs**, son maintenues et le principe du remplacement d'un départ à la retraite sur deux a été réaffirmé. Par ailleurs, il a annoncé **la fusion de la direction du Trésor, de la direction de la Prévision et de l'Analyse Economique et de la direction des Relations Economiques Extérieures** pour constituer, d'ici la fin de l'année, un « grand service de politique économique » : la direction générale du Trésor et de la Politique Economique. Il est prématuré de se prononcer à ce stade sur les conséquences précises d'une telle réorganisation, qui certes va dans le sens d'une plus grande rationalisation dans l'exercice des missions de notre Ministère, mais dont les modalités ne sont pas encore définies. Du point de vue des Administrateurs et Inspecteurs généraux de l'Insee, même s'il peut être envisagé que cette nouvelle direction leur offre plus de débouchés et de perspectives, il est toutefois à craindre que le poids des Insee n'y soit considérablement diminué et que le rapport de force avec les corps « concurrents » ne s'affaiblisse encore. Le SNADIGE va donc suivre ce sujet sensible avec une grande vigilance et n'hésitera pas à faire entendre sa voix si nécessaire.

Les élections professionnelles de mai 2004

Le SNADIGE participait aux élections de 2004 pour les CAP n° 1 et 2 des Inspecteurs Généraux (IG) et des Administrateurs.

Pour les IG, le taux de participation a baissé d'environ 2% (soit 1 IG), le taux de suffrages obtenus par le SNADIGE a progressé de près de 19%, de sorte que les deux sièges lui ont été attribués.

Pour les Administrateurs, le scrutin était perturbé par la concurrence nouvelle entre CGT-SUD d'une part et CFDT maintenue d'autre part. Le taux de participation national a augmenté de 8% (de 254 à 305 voix), à la DG surtout (+ 56 voix). Le SNADIGE a reçu 135 voix contre 118 en 2000, ce qui représente tout de même un léger tassement de 2,2 % probablement imputable à la CFDT maintenue.. Dans la nouvelle triangulaire, le SNADIGE passe nettement en tête dans tous les collèges alors qu'en 2000 il ne devançait la liste CGT/CFDT que pour les détachés !

Comparés aux résultats du SAIGI en 1994 les résultats du SNADIGE 2000 et 2004 sont très

similaires en CAP n° 2, ce qui souligne bien le caractère accidentel de 1997 (lamentable affaire Gobry-Secret). Le nouveau score en IG indique une remontée significative vers les taux anciens qui dépassaient les 80 % de voix pour le SAIGI. Avec l'UGA-CGC nous totalisons 11,1% des voix de l'INSEE, entre la CFTC (6,7% des voix) et la CFDT (12,9% des voix).

La CGC garde son siège au CTP de l'Insee et le SNADIGE y sera présent en tant que suppléant de l'UGA.

Nos sièges en CAP seront tenus par :

- **Inspecteurs généraux :**

titulaires : Hugues Picard et Jacques Garagnon,
suppléants : Jean-Patrick Bernard et André de Los Santos,

- **Administrateurs :**

titulaires : Marc Tapière et Lucie Muniesa,
suppléants : Philippe Chataignon et Michel Duée.

Merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Appel à cotisation

Tu as certainement à cœur de donner au SNADIGE les moyens de poursuivre son action. Si tu souhaites nous rejoindre, il suffit d'envoyer ta cotisation, par chèque au nom du SNADIGE¹, dont le montant reste inchangé pour l'année 2004, à savoir :

- 75 € pour les agents ayant au moins 4 années d'ancienneté dans le corps des administrateurs et pour les inspecteurs généraux;
- 37,50 € pour les élèves administrateurs et les administrateurs ayant moins de 4 ans d'ancienneté.

Adresse-le à : Marc Tapière, Trésorier du SNADIGE
INSEE - Timbre C 320
18, Boulevard A. Pinard
75675 Paris Cedex 14

Merci de lui indiquer tes coordonnées, notamment ton adresse électronique, en précisant si tu souhaites recevoir les lettres du SNADIGE par courrier électronique.

¹ Syndicat régi par le code du travail et par des statuts déposés à la préfecture de Paris le 3 avril 2000 et dont la cotisation permet d'obtenir une réduction de l'impôt sur le revenu.